

Le ministre garantira-t-il à la Chambre qu'à l'avenir aucun contribuable du Canada ne sera victime d'intimidation s'il exerce son droit démocratique de communiquer avec un député à propos de l'administration?

Des voix: Bravo.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est bien évident que les droits des contribuables canadiens de rencontrer les députés, de leur faire part de leurs préoccupations sont respectés, et c'est la politique du gouvernement que ces droits soient bien respectés par tous les ministères. Maintenant, je ne crois pas que le député veuille conclure d'une situation isolée. Il s'agit d'une pratique générale qui est répandue. Je pense que le député sait très bien qu'il existe des possibilités pour lui, comme il en existe pour les contribuables canadiens, de se référer aux députés, aux ministres, lesquels voient à corriger des situations particulières lorsqu'elles existent!

[Traduction]

LA COMPARUTION DE TÉMOINS DEVANT LE GROUPE D'ÉTUDE
DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, le ministre a laissé entendre que mon collègue de Cambridge exagérait et il essaie maintenant de nous dire que cette affaire représente un cas isolé. Je peux dire au ministre que je me suis rendu à sa demande au bureau de l'impôt de Kitchener lundi dernier et que j'ai signalé au directeur six cas, dont celui-là.

Puisque les Canadiens tiennent à savoir si cette affaire a été exagérée ou non—aucun comité parlementaire n'ayant été chargé d'étudier la question et le ministre refusant d'autoriser un comité à s'en occuper—peut-il garantir à la Chambre qu'aucune personne qui se présentera devant le groupe d'étude du parti progressiste-conservateur qui commencera bientôt à voyager dans le pays ne sera victime d'intimidation ou de représailles parce qu'elle a parlé à des députés?

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la réponse à cette question est tellement évidente que je n'ai pas besoin de la donner. Je signale au député et au chef de son parti que j'ai déjà formé pour examiner la question un comité présidé par un groupe très compétent de professionnels et non par des amateurs qui veulent probablement s'amuser à des jeux politiques au lieu de veiller au bien-être de tous les Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné que les contribuables canadiens qui ont des préoccupations peuvent écrire au ministre, faire part de ces préoccupations et, bien entendu, il n'est jamais question que qui que ce soit qui fait des instances à un député, qui en fait au ministre ou à d'autres comités ne fasse l'objet de quelque discrimination que ce soit.

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES—LA
POSITION DES DÉNÉS ET DES MÉTIS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, au cours de l'heure réservée aux amateurs, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sur les revendications territoriales. L'entente que le gouvernement a conclue récemment avec le comité d'étude des droits des autochtones des Territoires du Nord-Ouest ne tenait absolument aucun compte du chevauchement qui existait avec les réclamations des Dénés installés près d'Aklavik. Les Dénés et les Métis de cette région n'auront plus le droit de participer à la gestion des ressources de leurs terres. Le ministre a promis que tout chevauchement serait réglé de façon juste. Peut-il maintenant nous expliquer pourquoi il a marqué de ses initiales une entente qui faisait fi des réclamations des Dénés et des Métis et prendra-t-il maintenant des mesures pour empêcher que cette injustice ne se perpétue?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, dans sa question, le député laisse entendre non seulement que le gouvernement fédéral a été injuste, mais également qu'il en va de même des Inuit et du Comité d'étude des droits des autochtones qui ont aussi signé cette entente. Si le député croit que les Inuit et le Comité seraient injustes à dessein envers les Dénés et les Métis, il devra le faire savoir aux représentants des Inuit lorsqu'il les rencontrera.

Permettez-moi de lui signaler que nous n'avons pas fait fi de la question du chevauchement. A la demande des Dénés et des Métis, nous avons confié cette question à une commission d'enquête chargé de présenter un rapport devant être soumis aux Dénés et aux Métis ainsi qu'au Comité. Nous entendons résoudre ce problème. Les représentants des Dénés et des Métis que j'ai rencontrés m'ont demandé si je résoudrais ce problème après qu'ils aient eu la possibilité d'étudier le rapport de la commission d'enquête, et je m'y suis engagé. En toute franchise, je crois que le député est poussé à rechercher la confrontation par je ne sais quoi au juste, peut être des articles de journaux. Les Dénés et les Métis croyaient, certes, qu'ils avaient trouvé une solution à l'amiable à cette question lorsqu'ils ont quitté mon bureau. J'ignore ce qu'ils ont dit au député.

● (1440)

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR CERTAINES
DISPOSITIONS DE L'ENTENTE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Loin de rechercher la confrontation, je désire obtenir un règlement qui permettra de nous faire entrer dans une ère de rapports harmonieux entre les diverses races au lieu d'y faire naître des préjugés raciaux qui jusqu'à maintenant n'existent pas à Aklavik.